

RAPPEL DES CRITÈRES APPLIQUÉS PAR LA COMMISSION DE SÉLECTION

1. CRITERES GENERAUX APPLIQUES PAR LA COMMISSION DE SELECTION

- Éligibilité et complétude des dossiers
- Respect du non-cumul avec les aides à la mobilité : MERMOZ dont recherche, AMI et Erasmus+, aide à la mobilité internationale du Collège Doctoral et aides à la mobilité de l'I-Site
- Ne jamais avoir bénéficié de MOBILLEX
- Avis et classement des composantes, des laboratoires et des Écoles doctorales (**tout dossier non classé ne sera pas examiné et sera immédiatement rejeté**)
- Pour les mobilités entrantes : étudiants et doctorants en situation de mobilité (les étudiants et doctorants déjà présents à Lille ne sont pas éligibles)

2. CRITERES SPECIFIQUES APPLIQUES AUX MOBILITES NIVEAU DUT-DUETI/MASTER/INGENIEUR

Mobilités entrantes :

- Priorité donnée à des mobilités dans le cadre de coopérations existantes et structurantes (convention bilatérale, LAI, convention de coopération de recherche, double-diplôme ...)
- Zones de mobilité prioritaires : réseau 3i (KU Leuven/Kent/Gand), Europe du nord-ouest, Amérique latine et Asie, partenaires [INCLUS'U](#)
- Priorité aux étudiants ayant un futur projet de thèse à l'Université de Lille (merci d'ajouter une description du projet en 1 page, en précisant le directeur de recherche et l'équipe de recherche identifiés)

Mobilités sortantes :

- Priorité donnée à des mobilités dans le cadre de coopérations existantes et structurantes (convention bilatérale, LAI, convention de coopération de recherche, double-diplôme ...)
- Zones de mobilité prioritaires : réseau 3i (KU Leuven/Kent/Gand), Europe du nord-ouest, Amérique latine et Asie, partenaires [INCLUS'U](#)

3. CRITERES SPECIFIQUES APPLIQUES AUX MOBILITES NIVEAU DOCTORAT

Mobilités entrantes :

- Classement MOBILLEX final effectué et remonté par les **Écoles Doctorales**
- Priorité donnée à des mobilités dans le cadre de coopérations existantes et structurantes (convention bilatérale, LAI, convention de coopération de recherche...)
- Zones de mobilité prioritaires : réseau 3i (KU Leuven/Kent/Gand), Europe du nord-ouest, Amérique latine et Asie, partenaires [INCLUS'U](#)
- Pour les mobilités doctorales entrantes, la bourse MOBILLEX sera prioritairement accordée aux doctorants en cotutelle (convention finalisée ou en cours d'élaboration)

Mobilités sortantes :

ATTENTION : pour mémoire les mobilités inférieures à 3 mois ne sont pas éligibles et peuvent faire l'objet d'une candidature aux dispositifs du Collège doctoral et/ou de l'I-site.

- Classement MOBILLEX final effectué et remonté par les **Écoles Doctorales**
- Priorité donnée à des mobilités dans le cadre de coopérations existantes et structurantes (convention bilatérale, LAI, convention de coopération de recherche...)
- Zones de mobilité prioritaires : réseau 3i (KU Leuven/Kent/Gand), Europe du nord-ouest, Amérique latine et Asie, partenaires [INCLUS'U](#)
- Prise en compte de l'année d'inscription en thèse (ne sont financés que les doctorants inscrits en 1ère, 2ème et 3ème année, ou sur dérogation et avis motivé pour la 4^{ème} année)